RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille
1 Rond-point Baudimont
62000 ARRAS

Marché de travaux pour la réalisation de la Maison de l'Enfance d'Avion

---

Date et heure limites de réception des offres :
11 Janvier 2027 à 12h00

SOMMAIRE

1- Présentation succincte de l'EPDEF 3
2- Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
2.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.4 - Contrôle technique 7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 12
6.1 - Documents à produire 12
6.3 - Visites sur site 14
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 14
7.1 - Transmission électronique 14
7.2 - Transmission sous support papier 16
8 - Examen des candidatures et des offres 16
8.1 - Sélection des candidatures 16
8.2 - Attribution des marchés 16
8.3 - Le système de notation 21
8.4 - Suite à donner à la consultation 21
9 - Renseignements complémentaires 22
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 22
9.2 - Procédures de recours 22

1- Présentation succincte de l'EPDEF

L'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (E.P.D.E.F) a été institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, et emploie près de 600 professionnels. Il se compose d'un ensemble de 40 structures, d'établissements et de prestations au service des enfants et des familles du département du Pas-de-Calais.
L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière.
Initialement inscrit dans le seul champ de la prévention et la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée.
De proche en proche, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF (AEMO, Village Famille, DAF…) dépassant par là même le cadre exclusif de la protection de l'enfance (médiation familiale, espaces rencontres JAF, crèches, ludothèque…).
Les établissements accueillant les usagers fonctionnent 365 jours par an et sont ouverts du lundi au dimanche 24h/24.

L'EPDEF est organisé da la façon suivante :

- Administration Générale

- Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (Pôle HAF)
    - Maisons de l'enfance et d'adolescence (MEA)
    - Service d'accompagnement à la vie adulte (SAVA)
    - Service Opti'Mômes
    - Accueil familial spécialisé (AFS)
    - Dispositif d'évaluation du lien et des troubles de l'attachement et leur accompagnement (DELTAA)
    - Service d'accueil de jour – Carpe diem (SAJ)
    - Service Ulysse
    - SAOO, ZA les Alouettes 62223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

- Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à domicile (Pôle SPID)
    - AEMO
    - Service d'accueil de jour (SAJ)
    - Maisons de la parentalité et des familles
    - Dispositif d'accompagnement familial (DAF)
    - Lieu d'accueil enfants parents
    - Village famille
    - Dispositif d'accueil durable et bénévole chez un tiers (TDB-TDC)

- Le Pôle Petite Enfance (Pôle PPE)
    - La maison de la petite enfance – Unité de vie Dragibus
    - La courte échelle (micro-crèche) – Relais Petite Enfance de Méricourt
    - Service d'accompagnement de jour et de prévention précoce aux écrans (SAJPPE)
    - Service Accueil pour tous

- Le Pôle de Psychologie Clinique

  La direction générale est située à Arras, les autres structures sont situées sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais.

2- Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de travaux pour la réalisation de la Maison de l'Enfance d'Avion

Lieu(x) d'exécution :
1 rue Henri Destombes (Voir plan DCE)

62210 AVION

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Gros œuvre
2	Ossature bois et Charpente bois
3	Couverture étanchéité
4	Enduits de façade - bardages et vêtures
5	Menuiserie extérieure / Serrurerie
6	Cloisons Faux Plafonds
7	Menuiseries intérieures
8	Revêtements de sol souples
9	Revêtements de sol durs et carrelages muraux
10	Peintures intérieures
11	Electricité Courants Fort et Faibles
12	Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie San
13	VRD
14	Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Charpente
03	45261210-9	Travaux de couverture
04	45443000-4	Travaux de façade
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45421141-4	Installation de cloisons et de faux-plafonds
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
09	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
10	44810000-1	Peintures
11	45311200-2	Travaux d'installations électriques
12	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
13	90611000-3	Services de voirie
14	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché de travaux relatif à la construction neuve d'une maison d'enfance, le maître d'ouvrage impose la forme du groupement solidaire en application des dispositions du Code de la commande publique :

Ce choix est motivé par les caractéristiques propres de l'opération, qui présente une complexité technique significative et une forte interdépendance entre les différents corps d'état pouvant intervenir au sein d'un lot. Dans ce contexte, la bonne exécution des prestations nécessite une coordination étroite et continue entre les intervenants

Ce choix permet ainsi de garantir au maître d'ouvrage une responsabilité contractuelle unique et globale, chaque cotraitant étant engagé pour la totalité du marché. Cette solidarité constitue un élément essentiel de sécurisation de l'exécution des travaux, notamment en cas de défaillance de l'un des membres du groupement afin d'assurer la continuité des prestations.

En outre, au regard des enjeux financiers et des contraintes calendaires de l'opération, cette forme de groupement offre des garanties accrues quant au respect des délais et à la maîtrise des risques d'exécution. Cette exigence est proportionnée aux enjeux de l'opération et ne porte pas atteinte au principe de liberté d'accès à la commande publique.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée

> La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le Maitre d'ouvrage.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Trace Architectes (mandataire)
50 rue de la vague
F-59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03 20 45 27 60
Courriel : agence@trace-architectes.com

Espace Libre (Paysagiste)
47 rue Fourrier
59000 LILLE
Tél. : 09 86 35 18 50

Gruet Ingénierie (Bet)
183 avenue Clémenceau
92000 NANTERRE
Tél. : 01 47 21 16 51

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

AM Ingénierie
Grégory Lazowski
glazowski@amingenierie.fr
12, rue Davy, 59 000 Lille

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Alpes Contrôles
Corentin JOLY
cjoly@alpes-controles.fr
06 84 14 34 71
ZA du 174 juillet
rue Pierre et Marie Curie
62 223 SAINT LAURENT BLANGY

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
ATHAND + ATT-PS + ATTH + CONSUEL + F +HAND + HYSa + LE + LP + PS + SEI + TH + VIEL

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Bureau Veritas
Richard RODRIGUEZ
richard.rodriguez@bureauveritas.com
06 76 72 64 04
299 rue du Général de Gaulle
59 700 MARCQ EN BAROEUL

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Le présent marché pourra faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'état, de la Région Haut de France et du Conseil Départemental du Pas de Calais.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

PIECES ADMINISTRATIVES					
Règlement de consultation		18/11/2026	A4	N&B	EPDEF
Actes d'engagement			A4	N&B	EPDEF
CCAP		18/11/2026	A4	N&B	EPDEF
Attestation sur l'honneur selon modèle joint au DCE			A4	N&B	EPDEF
Acceptation des pièces de l'ensemble du DCE			A4	N&B	EPDEF
Cadre de mémoire technique - lots 06-07-08-09-10-14			A4	N&B	TRACE
Cadre de mémoire technique-lot 01-02-03-04-05-11-12-13			A4	N&B	TRACE
PIECES ECRITES					
CCTC			A4	N&B	TRACE
CCTP					Auteur
Lot 01	GROS ŒUVRE - v3		A4	N&B	GRUET
Lot 02	OSSATURE BOIS ET CHARPENTE		A4	N&B	GRUET
Lot 03	COUVERTURE ETANCHEITE		A4	N&B	TRACE
Lot 04	ENDUIT DE FACADE BARDAGE VÊTURE		A4	N&B	TRACE
Lot 05	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE		A4	N&B	TRACE
Lot 06	CLOISONS / FAUX PLAFONDS		A4	N&B	TRACE
Lot 07	MENUISERIES INTERIEURES		A4	N&B	TRACE
Lot 08	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES		A4	N&B	TRACE
Lot 09	REVETEMENT DE SOLS DURS ET CARRELAGES MURAUX		A4	N&B	TRACE
Lot 10	PEINTURES INTERIEURES		A4	N&B	TRACE
Lot 11	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES		A4	N&B	GRUET
Lot 12	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES - v2		A4	N&B	GRUET
Lot 13	VRD v2		A4	N&B	GRUET
Lot 14	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		A4	N&B	EL
DPGF					Auteur
Lot 01	GROS ŒUVRE		A4	N&B	GRUET
Lot 02	OSSATURE BOIS ET CHARPENTE		A4	N&B	GRUET
Lot 03	COUVERTURE ETANCHEITE		A4	N&B	TRACE
Lot 04	ENDUIT DE FACADE BARDAGE VÊTURE		A4	N&B	TRACE
Lot 05	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE		A4	N&B	TRACE
Lot 06	CLOISONS / FAUX PLAFONDS		A4	N&B	TRACE
Lot 07	MENUISERIES INTERIEURES		A4	N&B	TRACE
Lot 08	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES		A4	N&B	TRACE
Lot 09	REVETEMENT DE SOLS DURS ET CARRELAGES MURAUX		A4	N&B	TRACE
Lot 10	PEINTURES INTERIEURES		A4	N&B	TRACE
Lot 11	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES		A4	N&B	GRUET
Lot 12	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES - v2		A4	N&B	GRUET
Lot 13	VRD -v2		A4	N&B	GRUET
Lot 14	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		A4	Couleur	EL

NOTES				Auteur
N01 NOTICE DE SECURITE		A4	Couleur	TRACE
N02 NOTICE D ACCESSIBILITE		A4	Couleur	TRACE
N03 NOTE ACOUSTIQUE		A4	Couleur	TRACE
N04 NOTICE SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE		A4	Couleur	GRUET
N05 NOTICE RT 2012 / RE 2020		A4	Couleur	GRUET
N06 RECAPITULATIF STANDARDISE ENVIRONNEMENT		A3	Couleur	GRUET
N07 RECAPITULATIF STANDARDISE ENERGIE		A3	Couleur	GRUET
N08 RECAPITULATIF STANSARD RT 2012		A4	Couleur	GRUET
N09 NOTICE ETUDE HYGROTHERMIQUE SUR LES MURS A OSSATURE BOIS		A4	Couleur	GRUET
N10 TABLEAU DE PORTES		A3	Couleur	TRACE
N11 ANNEXE - Notice Structurelle - v3		A4	Couleur	GRUET
N12 ANNEXE - CCTP CVC Points GTC		A3	Couleur	GRUET
N13 Cahier Charges Fonctionnelles du SSI		A3	Couleur	GRUET
N14 PLANNING	Calendrier DCE AO Nov26 Contruction de la maison de l'enfance	A4	Couleur	AM Ingénierie
N15 PIC		A4	Couleur	AM Ingénierie
N16 RICT	620C251D_1_RICT n2 / 21-10-26	A3	Couleur	Alpes contrôle
N17 PGC	Plan Général de Coordination - Opération de catégorie 2	A3	Couleur	VERITAS
N18 PGC	5 annexes au PGC	A3	Couleur	VERITAS
N19 Rapport de mesure de l'activité volumique du radon avant construction - 07-01-26		A3	Couleur	SOCOTEC
N20 G2PRO	RFE2023-0764-G2PRO-V01 / Septembre 2026	A3	Couleur	APOGEO

PC	Auteur
PC01 Avis PC	TRACE
PC02 Attendus PC	TRACE

Office	Auteur
Implantation équipements de cuisine	EQUIP FROID
Tableau d'attente fluide	EQUIP FROID

PIECES GRAPHIQUES	ECHELLE			
GEO PLAN DE BORNAGE	1/200	A1	couleur	Hugue LAPOUILLE
PIECES GRAPHIQUES ARCHITECTURALES				**Auteur**
ARC 100 PLAN MASSE IMPLANTATION	1/200	A0	couleur	TRACE
ARC 101 PLAN MASSE REZ-DE-CHAUSSEE	1/200	A0	couleur	TRACE
ARC 102 PLAN MASSE DES TOITURES	1/200	A0	N&B	TRACE
ARC 200 PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE - ZONE ADMINISTRATIVE ET SAOO	1/50	A1	N&B	TRACE
ARC 201 PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE - ZONE UNITE CLASSIQUE	1/50	A1	N&B	TRACE
ARC 210 PLAN DU NIVEAU 1	1/100	A1	N&B	TRACE
ARC 220 PLAN DES TOITURES	1/100	A1	N&B	TRACE
ARC 300 COUPES	1/50	A1	couleur	TRACE
ARC 400 FACADES	1/100	A1	N&B	TRACE
ARC 500 CARNET DE LOCALISATION DES PRESTATIONS		A3	couleur	TRACE
501 Repérage de sols	1/250	A3	couleur	TRACE
502 Repérage des plafonds - RdC	1/250	A3	couleur	TRACE
503 Repérage des plafonds - R+1	1/250	A3	couleur	TRACE
504 Repérage des façades-RdC	1/250	A3	couleur	TRACE
505 Repérage des façades-R+1	1/250	A3	couleur	TRACE
506 Repérage des protections solaires et VR	1/250	A3	couleur	TRACE
507 Repérage contrôle d'accès RdC	1/250	A3	couleur	TRACE
508 Repérage contrôle d'accès R+1	1/250	A3	couleur	TRACE
509 Repérage des cloisons	1/250	A3	couleur	TRACE
510 Repérage du plan d'étanchéité		A3	couleur	TRACE
511 Repérage des équipements pour interventions ultérieures		A3	couleur	TRACE
ARC 600 CARNET de DETAILS		A3	couleur	TRACE
601 Détail sur pied de façade avec MOB	1/20	A3	couleur	TRACE
602 Détail sur pied de façade avec ITE et ITI	1/20	A3	couleur	TRACE
603 Détails sur seuils de portes - façades avec ITE et ITI	1/20	A3	couleur	TRACE
604 Détails sur seuils de portes - façade MOB	1/20	A3	couleur	TRACE
605 Détail sur ébrasement de fenêtre - façade MOB	1/20	A3	couleur	TRACE
606 Détails sur débords de toit - façade MOB	1/20	A3	couleur	TRACE
607 Détail du muret sur rue	1/20	A3	couleur	TRACE
608 Détails des jonctions avec la charpente	1/20	A3	couleur	TRACE
609 Nomenclature des portes vitrées	1/20	A3	couleur	TRACE
610 Nomenclature des portes pleines	1/20	A3	couleur	TRACE
611 Nomenclature des fenêtres	1/20	A3	couleur	TRACE
612 Divers	1/20	A3	couleur	TRACE
613 Portail coulissant - plan et façade	1/50	A3	couleur	TRACE
614 Portillon - plan et façade	1/50	A3	couleur	TRACE
615 Poulailler / local vélo	1/50	A3	couleur	TRACE

ARC 700	AMENAGEMENTS INTERIEURS		A3	couleur	TRACE
	701 vestiaire bagagerie SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	702 Banquette accueil SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	703 Tisanerl SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	704 Meuble TV SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	705 Bibliothèque SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	706 Claustra SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	707 Espace éducateur fermé SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	708 Espace éducateur ouvert SAOO	1/20	A3	couleur	TRACE
	709 Vestiaire bagagerie	1/20	A3	couleur	TRACE
	710 Banquette accueil	1/20	A3	couleur	TRACE
	711 Tisanerl	1/20	A3	couleur	TRACE
	712 Meuble TV	1/20	A3	couleur	TRACE
	713 Bibliothèque	1/20	A3	couleur	TRACE
	714 Claustra	1/20	A3	couleur	TRACE
	715 Espace éducateur fermé	1/20	A3	couleur	TRACE
	716 Espace éducateur ouvert	1/20	A3	couleur	TRACE
PIECES GRAPHIQUES TECHNIQUES					**Auteur**
STRUCTURE GROS ŒUVRE (GRUET)					
GO 00	PLAN DE FONDATION COFFRAGE	1/100	A0	couleur	GRUET
GO 01	PLANCHER HAUT RDC	1/100	A0	couleur	GRUET
RES 00	Réseau sous dallage	1/100	A0	couleur	GRUET
CB 00	Vues 3D	1/100	A0	couleur	GRUET
CB 01	Vue en plan RdC	1/100	A0	couleur	GRUET
CB 02	Vue toiture	1/100	A0	couleur	GRUET
CB 03	Coupes	1/100	A0	couleur	GRUET
CB 04	Vue des façades	1/100	A0	couleur	GRUET
VRD (GRUET)					
VRD 01	PLAN DE RESEAUX VRD	1/100	A0	couleur	GRUET
AMENAGEMENTS PAYSAGERS					
AP 100	PLAN MASSE PAYSAGE	1/200	A0	couleur	EL
AP 101	PLAN DE DEVENIR DES ARBRES EXISTANTS	1/200	A0	couleur	EL
AP 102	PLAN DES REVETEMENTS EXTERIEURS	1/200	A0	couleur	EL
AP 103	PLAN DES PLANTATIONS	1/200	A0	couleur	EL
AP 104	PLAN DE MOBILIER	1/200	A0	couleur	EL
AP 105	PLAN DE LA SERRURERIE	1/200	A0	couleur	EL
AP 106	PLAN DE SERRURERIE EXISTANTE	1/200	A0	couleur	EL
ELECTRICITE (GRUET)					
EL 00	PLAN ELECTRICITE RdC v2	1/100	A0	couleur	GRUET
EL 01	PLAN ELECTRICITE R+1	1/100	A0	couleur	GRUET
SSI 00	Plan Zonage SSI	1/100	A0	couleur	GRUET
CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE (GRUET)					
CVC 00	PLAN CVC RDC v3	1/100	A0	couleur	GRUET
CVC 01	PLAN CVC R+1	1/100	A0	couleur	GRUET
COU 00	COUPE FAISABILITE		A3	couleur	GRUET
PLB 00	PLAN DE PLOMBERIE RDC	1/100	A0	couleur	GRUET
SP 00	SCHEMA DE PRINCIPE CHAUFFAGE CLIMATISATION		A3	couleur	GRUET

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Modèle attestation sur l'honneur (article L21141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique)	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Attestation Assurance garantie décennale	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour les lots concernés, les candidats devront justifier de qualifications professionnelles QUALIBAT correspondant à la nature et à la technicité des travaux à réaliser. Les qualifications demandées pourront être remplacées par tout moyen de preuve équivalent permettant d'attester des capacités techniques et professionnelles du candidat, notamment : • des certificats de qualification professionnelle délivrés par d'autres organismes ; Les certificats équivalents délivrés par des organismes établis dans d'autres États membres de l'Union européenne seront également acceptés. Ci-après la liste des lots concernés par le label QUALIBAT : Lot 01 GROS OEUVRE Lot 02 OSSATURE BOIS ET CHARPENTE Lot 03 COUVERTURE ETANCHEITE Lot 04 ENDUIT DE FACADE BARDAGE VËTURE Lot 05 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE Lot 06 CLOISONS / FAUX PLAFONDS Lot 07 MENUISERIES INTERIEURES Lot 08 REVETEMENT DE SOLS SOUPLES Lot 09 REVETEMENT DE SOLS DURS ET CARRELAGES MURAUX Lot 10 PEINTURES INTERIEURES Lot 12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES Lot 11 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES devra justifier de qualifications professionnelles QUALIFELEC correspondant à la nature et à la technicité des travaux à réaliser	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

De plus, les candidats sont invités à remettre un extrait K bis daté de moins de 6 mois, dans l'intérêt d'une gestion rapide des suites de la consultation. Toutefois, les candidats sont informés que le défaut de production de cette pièce n'entraînera pas le rejet de leur candidature

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières propre à chacun des lots (CCTP)	Non
Le Cahier des Clauses Techniques Générales	Non

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en format tableur et PDF exigé	Oui
L'ensemble des pièces graphiques architecte, techniques et les détails, tableaux des surfaces	Non
Un planning prévisionnel d'exécution des travaux : est attendu du candidat la fourniture d'un planning détaillé reprenant toutes les étapes de la notification jusqu'à la fin des travaux	Non
Attestation acceptation des pièces du DCE	OUI

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée, principalement pour les lots G.O. et V.R.D. Il est toutefois vivement conseillé aux entreprises des autres lots de participer également à cette visite. À défaut, toute demande de travaux supplémentaires (T.S.) présentée en cours de chantier pourra être refusée.
Le site étant clôturé et fortement boisé, cette visite permettra aux entreprises de prendre connaissance des lieux et de leurs contraintes, notamment en matière d'organisation du chantier, d'acheminement et d'approvisionnement des matériaux ,d'installation de grue, de PPM, ainsi que de mise en œuvre des travaux.
La visite est donc fortement recommandée à l'ensemble des entreprises.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Cette visite est organisée à la date suivantes :

le 11 décembre 2026 à 14h00

Les visites auront lieu à l'adresse suivante :

1 rue Henri Destombes
62210 AVION

Les modalités de visite sont les suivantes :

- Pour y participer vous devez contacter Mme LETURGEZ par mail : e.leturgez@epdahaa-epdef.fr pour confirmation avant le 8 décembre 2026 – 14h00

- Absence de signe distinctif de l'identité de l'entreprise candidate, sur les véhicules, et sur les visiteurs ;

- Les échanges entre les représentants des entreprises candidates et le ou les représentants du maître d'ouvrage seront limités à la seule prise de connaissance du site et, le cas échéant, à la compréhension de la conception et du fonctionnement des installations existantes, sans que ne soit délivrée aucune autre information dont l'objet serait autre que la seule description physique et fonctionnelle du site et des installations

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.
De manière générale, les pièces constitutives de l'offre (et notamment les 3 pièces principales Acte d'engagement, DPGF et Mémoire technique) seront présentées sous fichiers distincts en format PDF. Les DPGF seront également transmis au format excel. Les noms des fichiers seront explicites selon la nomenclature suivante :

Document	Dénomination du fichier correspondant
Acte d'engagement	AE_Nom de l'entreprise

DPGF	DPGF_ Nom de l'entreprise
Mémoire Technique	MT_Nom de l'entreprise
Attestation sur l'honneur selon modèle joint au DCE	
Acceptation des pièces de l'ensemble du DCE	
DC1	DC1_Nom de l'entreprise
…	…

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EPDEF - Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille
Site Halluin
Service de la Commande Publique
1 Rue de l'Abbé Halluin
62000 ARRAS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères pour les lots :

Les candidats sont tenus de répondre exclusivement aux critères de notation ci-dessous.
Seules ces informations seront analysées et prises en compte pour la notation des offres.
Tout mémoire technique type entreprise ou tout document annexé qui n'est pas expressément demandé dans le « cadre de réponse – Mémoire technique » ne sera pas pris en compte dans l'analyse des offres. L'absence des renseignements exigés au titre de l'offre pourra entraîner le caractère irrégulier de celle-ci. Le contenu des réponses sera évalué conformément aux critères et sous-critères d'analyse technique définis dans le présent règlement de la consultation.
Les candidats qui présentent une offre pour plusieurs lots auront à produire un exemplaire des cadres de mémoire technique par lot.

L'entreprise devra suivre la trame décrite dans le *« cadre de réponse – Mémoire technique » et résumé* ci-dessous en reprenant les critères et sous-critères en titre. Les fiches techniques devront être regroupées en un seul fichier PDF, avec un sommaire reprenant les différentes FT en première page du document.

Lot 1	Gros œuvre
Lot 2	Ossature bois et Charpente bois
Lot 3	Couverture étanchéité
Lot 4	Enduits de façade - bardages et vêtures
Lot 5	Menuiserie extérieure / Serrurerie
Lot 11	Electricité Courants Fort et Faibles
Lot 12	Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie Sanitaire
Lot 13	VRD

Pour les lots suivants :

La notation sera la suivante :

Prix	**40 points**
Montant de l'offre H.T (de 0 à 40 points)	Méthode des prix ***(de 0 à 40 points)*** selon le calcul suivant : - Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation - Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues). - Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer. - Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
Valeurs Techniques	**55 points**
Sous critère 1 : **Méthodologie** (de 0 à 10 points)	Prise en compte et analyse des contraintes du site, Méthodologie d'intervention et description du mode opératoire sur 2 pages maximums *+ annexes éventuelles* ***(de 0 à 2 points)*** Mesures mises en œuvre pour l'autocontrôle de la qualité des travaux, organisation et équipes mobilisées pour la réception

	des ouvrages et installations, assistance à la mise en service de l'équipement sur 1 page maximum ***(de 0 à 2 points)*** Présentation des interfaces avec les autres lots (ex : synthèse en études, détails, prototype, étanchéité à l'air) sur 1 page maximum ***(de 0 à 4 points)*** Organisation et équipes mobilisées pour la gestion de la levée des réserves et la période de garantie de parfait achèvement sur 1 pages maximum ***(de 0 à 2 points)***
Sous critère 2 : **Moyens humains** (de 0 à 7 points)	Organisation et expérience de l'équipe sur *2 pages maximums décrivant :* CV des interlocuteurs en charge des études d'exécution et en charge de la réalisation ***(de 0 à 4 points)*** Organigramme de l'équipe dédiée au chantier précisant le référent, avec expérience professionnelle, qui assistera aux réunions de chantier et le représentant du suivi de synthèse **(de 0 à 3 points)**
Sous critère 3 : **Moyens matériels** (de 0 à 8 points)	Moyens généraux (moyens et matériel) mis à dispositions pour l'exécution des ouvrages, installation de chantier sur 2 pages maximum ***(de 0 à 8 points)***
Sous critère 4 : **Fiches techniques** (de 0 à 15 points)	Transmettre les FT. Adéquation qualité et performance en rapport au CCTP/fiches techniques demandés dans les DPGF **(de 0 à 15 points proportionnels aux fiches demandées)**
Sous critère 5 : **Délais et planning d'exécution** sur 1 page maximum (de 0 à 15 points)	Planning détaillé et effectif prévisionnel affecté à chaque phase (compris études d'exécution) garantissant le respect des délais suivant la décomposition des tâches du calendrier DCE ***(de 0 à 5 points)*** Mesures proposées en cas de glissement de planning de l'entreprise ***(de 0 à 5 points)*** Proposition d'un planning avec optimisation des délais ***(de 0 à 5 points)***

Valeurs environnementales	5 points
Engagements environnementaux et politique environnementale de l'entreprise sur 1 page maximum (de 0 à 5 points)	- Gestion des déchets ***(de 0 à 2 points)*** - Limitation des nuisances sonores / poussières ***(de 0 à 2 points)*** - Mesures prises pour limiter les consommations d'énergie (eau, matériaux) ***(de 0 à 1 points)***

Les candidats obtiendront une note totale sur 100 points.

Pour les lots suivants :

Lot 6	Cloisons Faux Plafonds
Lot 7	Menuiseries intérieures
Lot 8	Revêtements de sol souples
Lot 9	Revêtements de sol durs et carrelages muraux
Lot 10	Peintures intérieures
Lot 14	Espaces verts

La notation sera la suivante :

Prix	**50 points**
Montant de l'offre H.T (de 0 à 50 points)	Méthode des prix (de 0 à 50 points) selon le calcul suivant : - Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation - Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues). - Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer. - Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
Valeurs Techniques	**45 points**
Sous critère 1 : **Méthodologie** (de 0 à 10 points)	Prise en compte et analyse des contraintes du site, Méthodologie d'intervention et description du mode opératoire sur 2 pages maximums *+ annexes éventuelles* ***(de 0 à 2 points)*** Mesures mises en œuvre pour l'autocontrôle de la qualité des travaux, organisation et équipes mobilisées pour la réception des ouvrages et installations, assistance à la mise en service de l'équipement sur 1 page maximum ***(de 0 à 2 points)***

	Présentation des interfaces avec les autres lots (ex : synthèse en études, détails, prototype, étanchéité à l'air) sur 1 page maximum ***(de 0 à 4 points)*** Organisation et équipes mobilisées pour la gestion de la levée des réserves et la période de garantie de parfait achèvement sur 1 pages maximum ***(de 0 à 2 points)***
Sous critère 2 : **Moyens humains** (de 0 à 5 points)	Organisation et expérience de l'équipe sur *2 pages maximums décrivant :* CV des interlocuteurs en charge des études d'exécution et en charge de la réalisation ***(de 0 à 3 points)*** Organigramme de l'équipe dédiée au chantier précisant le référent, avec expérience professionnelle, qui assistera aux réunions de chantier et le représentant du suivi de synthèse ***(de 0 à 2 points)***
Sous critère 3 : **Moyens matériels** (de 0 à 5 points)	Moyens généraux (moyens et matériel) mis à dispositions pour l'exécution des ouvrages, installation de chantier sur 2 pages maximum ***(de 0 à 5 points)***
Sous critère 4 : **Fiches techniques** (de 0 à 10 points)	Transmettre les FT. Adéquation qualité et performance en rapport au CCTP/fiches techniques demandés dans les DPGF ***(de 0 à 10 points proportionnels aux fiches demandées)***
Sous critère 5 : **Délais et planning d'exécution** sur 1 page maximum (de 0 à 15 points)	Planning détaillé et effectif prévisionnel affecté à chaque phase (compris études d'exécution) garantissant le respect des délais suivant la décomposition des tâches du calendrier DCE ***(de 0 à 5 points)*** Mesures proposées en cas de glissement de planning de l'entreprise ***(de 0 à 5 points)*** Proposition d'un planning avec optimisation des délais (l'analyse porte sur la cohérence et le réalisme du planning propose) ***(de 0 à 5 points)***

Valeurs environnementales	5 points
Engagements environnementaux et politique environnementale de l'entreprise sur 1 page maximum (de 0 à 5 points)	- Gestion des déchets ***(de 0 à 2 points)*** - Limitation des nuisances sonores / poussières ***(de 0 à 2 points)*** - Mesures prises pour limiter les consommations d'énergie (eau, matériaux) ***(de 0 à 1 points)***

Les candidats obtiendront une note totale sur 100 points.

8.3 - Le système de notation

Les notes seront attribuées sur la base des tableaux suivants :

Pourcentage sur l'attribution des points totaux :	Correspondance
Absence de réponse : 0% des points.	Aucun élément compris dans le dossier ne permet l'analyse de l'offre.
Réponse Insuffisante : 25 % des points.	Des éléments existent dans le dossier mais cela reste relativement vague et ne répond pas spécifiquement au projet.
Réponse moyenne : 50 % des points.	Des éléments précis et spécifiques au projet sont dans le dossier, mais il manque certains points importants.
Réponse satisfaisante : 75 % des points.	La quasi-totalité des éléments sont décrit dans le dossier, répondent aux spécificités du projet, mais avec encore quelques généralités.
Réponse très satisfaisante : 100 % des points.	La totalité des points se trouvent dans le dossier, sont calibrés pour la consultation précisément et correspondent parfaitement aux spécificités du projet.

Appréciation de l'élément	Note sur 1	Note sur 2	Note sur 3	Note sur 4	Note sur 5	Note sur 8	Note sur 10
Absence de réponse : 0% des points.	0	0	0	0	0	0	0
Réponse Insuffisante : 25 % des points.	0.25	0.5	0.75	1	1.25	2	2.5
Réponse moyenne : 50 % des points.	0.5	1	1.5	2	2.5	4	5
Réponse satisfaisante : 75 % des points.	0.75	1,5	2.25	3	3.75	6	7.5
Réponse très satisfaisante : 100 % des points.	1	2	3	4	5	8	10

La note maximale est attribuée uniquement aux offres apportant une réponse complète, précise et strictement conforme aux exigences du DCE. Une réponse simplement satisfaisante, bien que conforme, ne peut atteindre la note maximale.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Négociation possible au cas par cas suivant le lot, avec tous les candidats dont l'offre est conforme sur :
- Les aspects techniques (Méthode d'exécution, Optimisation des solutions, délais)
- Les aspects financiers (prix global, détail des coûts,)

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr